



Commune de Guizerix

dossier n° CUb 065 213 13 L0003

date de dépôt : 08 février 2013

demandeur : Monsieur MAUMUS Gilles

pour : l'aménagement d'une grange en maison
d'habitation

adresse terrain : lieu-dit Larribère, à Guizerix
(65230)

ARRÊTÉ
prorogeant un certificat d'urbanisme opérationnel
au nom de l'État

Vu la demande prorogation présentée le 07 novembre 2017 par Monsieur MAUMUS Gilles demeurant lieu-dit Mengelle, Ponsan-Soubiran (32300).

Vu le code de l'urbanisme.

Vu le décret 2010-1255 du 22 octobre 2010 classant la commune en zone de sismicité modérée.

Vu l'arrêté préfectoral approuvant le plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de GUIZERIX en date du 21 juin 2010.

Vu l'avis réputé favorable du maire.

Vu l'avis favorable du directeur départemental des Territoires.

Vu le certificat d'urbanisme en date du 27 mars 2013, prorogé le 28/05/2014, le 08/04/2015, le 11/03/2016 et le 11/01/2017.

Considérant que les prescriptions d'urbanisme et les servitudes administratives applicables au terrain n'ont pas évoluées.

ARRÊTE

Article 1

Le certificat d'urbanisme susvisé est PROROGÉ par période d'une année.
Cette prorogation prend effet à la fin du délai de validité du certificat
d'urbanisme initialement délivré ou le cas échéant au terme du délai de validité
d'une précédente prorogation.